

RÈGLEMENT DU FORUM DES ASSOCIATIONS 2022

Le présent règlement définit les conditions d'inscription au Forum des associations de Lamballe-Armor ainsi que les obligations et droits des associations participantes.

1 - Conditions d'inscriptions

Les associations Lamballaises souhaitant s'inscrire devront :

- **y exercer leur activité**
- **avoir leur siège social ou antenne sur le territoire de Lamballe-Armor**
- fournir la fiche d'inscription, avec adresse courriel obligatoire, dans les délais et mentionnant les besoins techniques.

ET pour toute nouvelle association Lamballaise souhaitant participer, joindre obligatoirement :

- le récépissé de déclaration à en tête de la préfecture avec leur numéro de création, accompagné des statuts de l'association et copie du journal officiel.

2 – Installation d'un stand :

La ville de Lamballe-Armor s'engage à fournir dans la mesure du possible :

- un stand composé d'un espace d'affichage, (*punaises interdites*), d'une table et de deux chaises.
- un branchement électrique (exception faite pour les stands sous chapiteaux).

Tout autre matériel sera à fournir par l'association. Nous vous engageons à ne pas laisser de matériel de valeur sur vos emplacements sans surveillance, la ville de Lamballe-Armor ne pouvant être tenue pour responsable des vols et détériorations commis à l'intérieur du Quai des Rêves ou sur le parking.

L'accès au Quai des Rêves et l'installation du stand pourront se faire par la porte de secours à l'arrière du bâtiment afin de faciliter l'accès au matériel sur les horaires suivants :

- **le vendredi après-midi de 14h à 17h30**
- **le samedi matin de 7h30 à 8h30**

3 – Obligations liées à la tenue du stand :

- **Présence obligatoire de 8h30 à 17h.**
- Il est interdit de procéder à la vente d'objets sur les stands.
- L'association s'engage à signaler clairement son nom.
- Les tables devront être rangées par les associations avant leur départ

4 – Promotion :

La ville de Lamballe-Armor assure la promotion globale de la manifestation mais ne prend pas en charge la publicité de chaque exposant.

La réunion de préparation du Forum des Associations aura lieu :

le jeudi 23 juin 2022, à 18h30,

à la salle des Conseils de Lamballe Terre & Mer